

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Décision du 17 juin 2013 relative à l'approbation de modifications des schémas directeurs de signalisation de direction de la route nationale RN 1019 et de l'autoroute A 36

NOR : DEVS1306291S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret du 19 août 1986 modifié approuvant la convention passée entre l'État et la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, notamment l'article 13 du cahier des charges annexé ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié notamment par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes ;

Vu la décision du 16 septembre 1991 modifiée relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 36 ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2004 modifiée relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de la route nationale RN 19 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu la demande de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté du 14 juin 2011 relative au schéma directeur de signalisation de direction de la route nationale RN 1019 ;

Vu l'avis émis par la réunion interservices du 5 juillet 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvées les modifications du numéro 4 en numéro 3.1 de l'échangeur de la route nationale RN 1019 figurant à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

Est approuvé le numéro 4 du nouvel échangeur de la route nationale RN 1019 figurant à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 3

Sont approuvées les modifications du schéma directeur de signalisation de direction :

- de la route nationale RN 1019 figurant à l'annexe 1 de la présente décision ;
- de l'autoroute A 36 figurant à l'annexe 2 de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera notifiée au directeur des infrastructures de transport, au préfet coordonnateur des itinéraires routiers de l'Est et au président de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

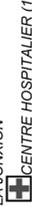
Fait le 17 juin 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
F. PÉCHENARD

Nota – Les annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et mises en ligne sur le site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>.

ANNEXE 1

SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE LA ROUTE NATIONALE RN 1019

SENS : Suisse - A31		N 1019 Section : A36 à Devevey		SENS : A31 - Suisse		Observations
Mentions de filante (vert, blanc)	Mentions de sortie (vert, blanc)	Échangeur n°	Mentions de filante (vert, blanc)	Mentions de sortie (vert, blanc)		
 ((HERICOURT))	BOUROGNE FROIDEFONTAINE ZONES INDUSTRIELLES	RD23	 ((DELLE))	FROIDEFONTAINE MORVILLARS 		
		RD19	 DELE 			D72 sens A31-Suisse : Z.I. BOUROGNE-MORVILLARS ZAC des Tournelles sortie 3
 ((HERICOURT))	 Camp Militaire	RD119	 ((DELLE))	Camp Militaire		
 ((HERICOURT))	MOVAL SEVENANS  (1)	RD25	 ((DELLE))	MOVAL   (1)		D71 sens Suisse - A31 Université de Technologie (1) Rajout après construction, dénomination non définitive
 ((HERICOURT))	CHÂTENOIS les F. TREVENANS ANDELNANS	 RD437	 ((DELLE))	CHÂTENOIS les F. TREVENANS ANDELNANS SEVENANS		D71 sens Suisse-A31 : Université de Technologie

ANNEXE 2

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE L'AUTOROUTE A 36

SENS : Mulhouse - Beaune		SENS : Beaune - Mulhouse		Observations
Mentions de filante (bleu)	Mentions de sortie (vert. Blanc)	Mentions de filante (bleu)	Mentions de sortie (vert. blanc)	
PARIS LYON BESANCON MONTBELIARD	TROYES (1) VESOUL EPINAL DELEMONT DELLE HERICOURT	STRASBOURG MULHOUSE BELFORT	DELEMONT DELLE HERICOURT	(bleu) (vert) (1) à terme Ajout d'un D71 dans les deux sens :  BELFORT-MONTBELIARD T.G.V. suivre : DELEMONT